

fin et quand les territoires seront reconquis ou repris antérieurement à la fin réelle des hostilités, la responsabilité du rétablissement des populations des pays ravagés sera assumée par les signataires de cet accord.

A mon sens, cette mesure constitue un jalon qui pourrait fort bien amener l'établissement d'une paix universelle découlant de la collaboration. Elle assure le rétablissement d'après-guerre. Je le répète, c'est la première fois que les Nations Unies et les pays qui leur sont associés se joignent en vue de consacrer respectivement le principe qui veut que chaque nation ait l'obligation de travailler au bien-être de toutes les autres.

Le Parlement a l'occasion et le privilège de contribuer à exécuter les dispositions prises par les quarante-quatre Gouvernements intéressés, lesquelles constituent le premier pas vers l'établissement du Parlement de l'humanité, rêve de générations humaines, qui jettera les bases de la future paix universelle.

Pendant que j'écoutais le discours de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Fauteux) et surtout son éloquente péroraison, ma pensée s'est reportée à l'année 1937, alors que ceux qui participaient au pèlerinage de Vimy, et j'étais du nombre, se réunirent dans l'historique Westminster Hall de Londres pour entendre le premier ministre de l'époque, Baldwin, exprimer son espoir dans un avenir de paix pour le monde et affirmer que, sans le maintien de la paix, la civilisation ne méritait pas d'exister et qu'elle périrait.

A mon sens, cette mesure législative représente le plus grand pas en avant qui ait été franchi au cours des deux dernières années, période marquée par des événements mémorables et qui amènera, nous l'espérons, l'établissement d'un vaste organisme mondial. Toutefois, je désirerais quelques précisions sur certains points qui se rattachent à cet accord. Je crois que personne n'est mieux en mesure de les fournir que l'adjoint parlementaire du président du Conseil privé (M. Claxton) qui a eu l'avantage de prendre part à la conférence d'où est sorti l'accord que nous discutons en ce moment.

Ainsi que l'a dit l'honorable député d'Yorkton (M. Castleden), le Canada est vivement intéressé à la réalisation du projet confié à l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies. Il est dit dans le préambule de l'accord que l'on a pour but d'accorder de l'aide et des secours en vivres, en vêtements et en logement, et de contribuer à la prévention des maladies contagieuses et au rétablissement de la santé publique. Pour assurer à la population de ces pays les conditions d'existence qui devront découler de cet accord, il s'agira surtout de fournir des produits agricoles. De ce fait, le projet

présente pour le Canada un intérêt considérable au point de vue économique. D'après les dispositions de l'accord, des contributions devront être versées par les diverses nations. Celle des Etats-Unis ira de 1,400 millions à 1,500 millions de dollars; celle du Royaume-Uni, de 300 à 400 millions, et celle du Canada de 75 à 90 millions, de sorte qu'une somme globale de deux milliards à deux milliards et demi sera disponible, surtout pour la distribution de vivres et d'approvisionnements aux populations des territoires libérés.

La situation est clairement définie dans une brochure de M. Lionel Gelber intitulée *A Greater Canada among the Nations* et dans laquelle l'auteur déclare:

Lorsque le bruit des canons cessera de se faire entendre, les immenses ressources agricoles dont le Canada a été doté joueront un rôle de premier plan dans l'approvisionnement des peuples affamés de l'Europe et de l'Asie. De fait, elles ne devraient le céder en importance qu'aux seules ressources des Etats-Unis.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement devrait nous fournir l'assurance que, en ce qui concerne la contribution du Canada, on se préoccupera en premier lieu des denrées alimentaires et non du numéraire. Un comité d'approvisionnement qui a un représentant canadien comme président, s'occupera de la distribution et des mesures générales relatives à la fourniture et au transport des approvisionnements. Le ministre devrait nous assurer que la contribution du Canada, exception faite de la contribution en espèce, consistera principalement en denrées agricoles.

Je reprends au point où je l'avais laissée la citation dont je donnais lecture il y a quelques instants:

Dans ce domaine, la libération de l'indigence a deux aspects. Dans son aspect passager, elle porte sur les secours immédiats et, dans son aspect permanent, elle signifie le rehaussement du niveau alimentaire partout dans le monde. Le 27 janvier 1944, on a annoncé que le Canada acceptait le principe d'aide mutuelle, en ce qui concerne les secours, c'est-à-dire l'aspect passager de la question. C'était pour discuter le côté permanent de ce problème que les représentants des Nations Unies se sont réunis à leur première conférence générale, à Hot-Springs (Virginie) du 18 mai au 3 juin 1943.

L'auteur signale qu'un Canadien a été élu président du comité provisoire de l'alimentation et de l'agriculture et il ajoute:

Ce choix signifie que l'on reconnaît son rôle de premier plan...

Le rôle joué par le Canada. ... dans le domaine des secours en vivres et de l'alimentation. Cela démontre clairement le rôle nouveau et actif qu'il se prépare à remplir dans le monde d'après-guerre.

Pour cette raison, je répète que la population du Canada devrait recevoir l'assurance que